



SNCD - INFO



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2018 / 14 – 10 JUILLET 2018

CAPC		
SOMMAIRE	Compte rendu de la CAPC n°4 du 3 juillet 2018 - Liste d'aptitude au grade d'inspecteur : inégalités et sacrifices	7 PAGES

L'ESSENTIEL DU BI

- ⇒ Une baisse historique du nombre de promotions
- ⇒ Pas de promotion retraite.
- ⇒ Une liste des lauréats hétérogène difficilement compréhensible.

La CAPC n°4 consacrée à la liste d'aptitude de B en A s'est tenue le 3 juillet sous la présidence de M. DECANter, chef du bureau A2, assisté de ses collaborateurs.

Jérôme AUBERT (DG), Maria MARTIN CANO (DI IDF), JERÔME Le BLANC (DI IDF) et Nicolas TREMOLLET (DI Rouen) représentaient l'USD-FO (2 sièges de titulaires / 4 en CAPC n°4).

Autres syndicats représentés : CFTD (1 siège) et Solidaires (1 siège).

A/ Preamble :

Quelques chiffres montrant l'évolution du nombre de postes et le chiffre des sélectionnés sur 5 ans :

	2018	2017	2016	2015	2014
Nombre de postes	13	32	21	36	61
Actifs	13	25	21	27	32
Retraite	0	7	0	9	29

13 résidences différentes étaient proposées aux candidats au titre de la promotion active.

2 d'entre elles étaient des résidences à profil, 6 nécessitaient l'agrément de l'administration.

5843 agents avaient vocation à postuler

633 étaient candidats

185 étaient proposés par leurs CAPL (dont 116 au titre de la promotion active et 69 pour la promotion retraite).

Pour rappel, deux catégories d'agents peuvent ne pas être proposés :

- Les agents dont les dossiers présentent des faiblesses ne leur permettant pas d'accéder au grade supérieur ;
- Les agents remplissant les conditions statutaires pour postuler, mais trop jeunes pour être lauréats, compte tenu du nombre de postes offerts, et donc écartés du classement afin d'éviter d'engorger inutilement les listes de candidats, indépendamment de la qualité de leur dossier.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

1. Sur le nombre de postes offerts à la LA :

Le volume de promotion atteint un niveau historiquement bas.

Nos collègues qui souhaitent devenir inspecteur doivent intégrer que la **liste d'aptitude devient un mode d'accès à la catégorie A marginal**, et qu'il convient de privilégier le concours interne ou l'examen professionnel.

2. Sur les postes à profil

L'USD-FO demeure très vigilant sur la multiplication du nombre de postes à profil ou nécessitant une qualification (ODJ, PSE, marins...). Ces postes étaient en diminution cette année.

La banalisation des postes à profil suscite beaucoup de discriminations et d'injustices en défaveur des collègues exerçant d'autres fonctions.

Pour l'USD-FO, la part des postes à profil devra nécessairement décroître dans un contexte de nombre de promotion en forte diminution, afin de préserver les possibilités de promotion de nos collègues exerçant des fonctions « généralistes ».

3. Sur les résidences proposées

Pour rappel, comme pour tous les autres accès au grade d'inspecteur (concours interne, examen professionnel), la promotion par liste d'aptitude ne s'effectue pas sur place, sauf en cas de promotion retraite.

Une liste de résidences est proposée dès la note d'enquête aux candidats, qui les classent par ordre de préférence.

L'attribution des résidences parmi les collègues promus est effectuée par le bureau A/2 postérieurement à la CAPC, afin de tenir compte des résidences spécialistes et de celle nécessitant l'agrément de l'administration..

L'USD-FO souhaite que le nombre de promotions ainsi que le nombre de postes offerts par résidence figure dès l'enquête afin d'augmenter la lisibilité des collègues candidats.

Pour rappel, la répartition des postes entre lauréats s'effectue actuellement postérieurement à la CAPC, par ordre d'ancienneté des candidats retenus, en fonction de leurs vœux, sans contrôle de vos représentants.

Notre suggestion nous semble s'inscrire vers plus de transparence dans cette opération.

PORTRAIT ROBOT DU LAUREAT 2018

Parmi les actifs :

- 1 CP 11ème échelon / 7 CP 10 / 3 CP 9 / 2 CP 8.
- 6 AG – OP/CO et 7 SURV ;
- 2 agents ont, par ailleurs, été inscrits sur la liste complémentaire afin de pallier d'éventuels désistements ;
- **Tous les agents ont plus de 50 ans.**

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

En raison du nombre important de candidats remplissant les critères statutaires, la sélection des agents promus doit être particulièrement rigoureuse et être fondée sur les critères suivants :

- la qualité du dossier ;
- le classement en CAPL ;
- l'ancienneté dans le grade et dans l'échelon.

L'USD-FO regrette que cette approche multi-critères particulièrement complexe aboutisse à une liste de lauréats totalement hétérogène, incompréhensible pour les candidats et parfois même pour vos élus !

Des CP 11 ou CP 10 possédants de très bons dossiers sont ainsi écartés alors que des CP 8 sont promus !

De part la baisse du nombre de postes offerts en promotion active, il était impossible cette année d'avoir un lauréat par CAPL.

Certaines directions n'ont ainsi pas eu de lauréats, les agents classés 1ers au niveau local étant trop jeunes par rapport à la « concurrence » nationale.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

Le classement en CAPL devient désormais le critère prépondérant face à la chute drastique du nombre de promotions. A l'exception de la DI d'Ile-de-France, seuls les agents classés premiers en CAP locale possèdent des chances d'être promus.

IL EST DONC IMPÉRATIF DE VOUS RAPPROCHER DE VOS ÉLUS USD-FO AVANT LA CAPL !

Le président de la CAPC a, par ailleurs, insisté sur le fait que les agents promus étaient attendus sur des postes vacants et que leur implication professionnelle devait être immédiate.

Il a confirmé qu'à l'instar des lauréats 2017, les promus qui s'inscriraient au tableau de mutation à peine arrivés dans leur nouvelle résidence **ne pourraient être mutés avant le 2ème tour 2019** afin de favoriser la stabilité des services.

Dans la même logique, il est également possible que certains candidats âgés aient été écartés au motif non avoué que l'administration les soupçonnaient de vouloir déposer un dossier de départ à la retraite à peine promus, ce que rien n'interdit réglementairement.

Enfin, **une nouveauté cette année : l'administration a refusé d'intégrer un agent proposé par les organisations syndicales au motif qu'il y avait déjà trop d'hommes dans la liste !**

ABSENCE DE PROMOTION RETRAITE

Comme il y a 2 ans, en raison du faible nombre de promotions, l'administration a choisi de privilégier la promotion active.

Si cela était attendu (13 résidences figuraient dans la note d'enquête au titre de la promotion active alors que le volume de promotion 2018 était de 13), l'USD-FO regrette que l'administration entretienne de faux espoirs pour certains collègues en permettant aux agents de candidater alors que leurs chances sont nulles.

Les représentants du bureau A/2 indiquent qu'ils ont l'obligation de faire figurer cette possibilité dans les enquêtes, alors même qu'ils savent qu'elle ne sera pas exploitée.

INEGALITES ET SACRIFICES

Cette CAPC aura été celle des sacrifices :

- effondrement du volume de promotion
- disparition de la promotion retraite
- les agents inscrits en liste complémentaire conserve pour la dernière fois l'assurance d'être promus l'année prochaine s'ils ne sont pas repêchés cette année
- de nombreuses directions n'ont eu aucun promu.

Elle a également été celle des inégalités :

- entre les spécialistes et les généralistes
- selon les âges des candidats

- selon l'origine géographique des candidats
- entre les hommes et les femmes

Les élus USD-FO n'ont donc pas pu approuver cette liste.

VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE LE NOM DE VOTRE REPRÉSENTANT USD-FO ?

Les noms sont accessibles sur le site du SNCD : sncd.info dans la rubrique "Organisation interne" , ou dans la Voix des Cadres que vous recevez chaque trimestre.

Pour toute question relative aux CAPC, n'hésitez pas à les contacter plusieurs jours avant la date de la CAPC afin de garantir un meilleur suivi de votre situation.

COTISATIONS 2018

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2018.

Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO

Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD FO

Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.

EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €

	Gratuit	Après crédit d'impôt			
- Inspecteurs-élèves	Gratuit		- DSD 2 des 1er et 2e échelons	195 €	65 €
- Inspecteurs du 1er au 2e échelon	99 €	33 €	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	204 €	68 €
- Inspecteurs des 3e et 4e échelons	108 €	36 €	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	213 €	71 €
- Inspecteurs des 5e et 6e échelons	123 €	41 €	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	225 €	75 €
- Inspecteurs des 7e et 8e échelons	147 €	49 €	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	231 €	77 €
- Inspecteurs du 9e au 11e échelon	168 €	56 €	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	243 €	81 €
- IP2 des 1er et 2e échelons - IR3 du 1er au 3e échelon	183 €	61 €	- Administrateur général des douanes	249 €	83 €
- IP2 des 3e et 4e échelons - IR2 du 1er au 3e échelon - IP2 du 5e au 7e échelon	195 €	65 €	- Retraité	63 €	21 €

✂-----

BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »

Tableau à servir impérativement en cas de :

Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.

A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)

46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

mél :

Coordonnées personnelles (facultatif) :

Je souhaite adhérer au prélèvement mensuel (sur 12 mois) : trimestriel annuel : **REmplir le FORMULAIRE**